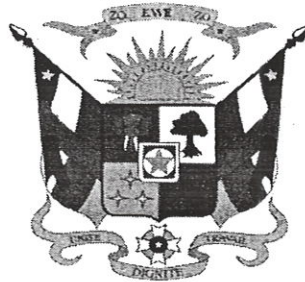


**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**Unité – Dignité - Travail**



**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE  
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
NATIONAL DE L'ITIE-RCA AU TITRE  
DE L'ANNEE 2009  
BANGUI LE 16 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf et le seize septembre, s'est tenue dans la salle de conférence de l'hôtel AZIMUT à Bangui, la première session ordinaire du Conseil National de l'ITIE-RCA.

Etaient présents :

### 1. Gouvernement :

- **Faustin Archange TOUADERA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA;
- **Sylvain NDOUTINGAI**, Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de pilotage de l'ITIE-RCA ;
- **Emilie Béatrice EPAYE**, Ministre du Commerce de l'Industrie et des PME/PMI, Vice-présidente du Conseil National de l'ITIE-RCA ;
- **François NAOUEYAMA**, Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie ;
- **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget ;
- **NGOTO BOULOUM Abraham**, Représentant de l'Assemblée Nationale ;
- **MOLOTO A KENGUEMBA Gaëtan**, Représentant de la primature ;
- **YOUANE Dominique**, Représentant du ministère en charge des Mines ;
- **DENGOU Jean Daniel**, Représentant du Conseil économique et Social ;
- **Robert MOÏDOKANA**, Secrétaire Technique ITIE-RCA.

### 2. Secteur Minier

- **MONGOUNGOU Bandain-José**, Représentant des Bureaux d'Achat ;
- **FROGANDDJI Jean Marc**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières ;
- **INGA Armand Claude**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières ;
- **TANGO A Stève**, Représentant des sociétés minières en phase d'exploration.

### 3. Société Civile

- **ZOUTA Gertrude**, Représentante de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Mines ;
- **YAMESSE Serge Eric**, Représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- **KILEMBE Didier**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA) ;

#### 4. Observateurs

- **SARANDJI Simplicie**, Ministre Directeur de Cabinet de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **MAGBOTIADE Abel**, Contrôleur Général du Secteur Parapublic à la Primature ;
- **KOPESSOUA Raphaël**, Conseiller en Communication et Nouvelles Technologies à la Primature ;
- **BALALOU Maxime**, Chargé de Mission Sécurisation des recettes et suivi du DSRP à la Primature ;
- **MOGA Joseph**, Chargé de mission Education, Enseignement Supérieur et Recherche à la Primature ;
- **NAMBEANRE NGAGUENE Patrick**, Chargé de Mission Jeunesse, Sports, Arts, Culture et ONG à la Primature ;
- **Colonel ZOPANI Antoine**, Chargé de Mission Défense et Sécurité à la Primature ;
- **NAMBONA-BOYBO Marie Clotilde**, Directrice Générale Adjointe de la société AREVA.

#### 5. Presse

- **NOTE KOIMARA David**, Radio Centrafrique ;
- **AMOLO Guy Rémy**, Radio Centrafrique ;
- **HASSAN Annour**, Télévision Centrafrique ;
- **MONKONDJI Virginie**, Télévision Centrafrique ;
- **KPOKA Juvénal**, Radio NDEKE LUKA ;
- **YAKA MAIDE**, Journal l'Indépendant ;
- **KOUZOUKOU Mermoz**, Journal Centrafric Matin ;
- **REMANGAI Alexis**, Journal le CONFIDENT ;
- **OUANGALE Guillaume**, Journal le CITOYEN ;
- **DOTTE Geoffroy Hyacinthe**, Journal le DEMOCRATE.

La séance a été ouverte à 10h 30 mn par Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA**, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA.

Dans son allocution, le Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a retracé la genèse de l'ITIE-RCA et a rappelé la mission du Conseil National à savoir:

- définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de la mise en œuvre de l'ITIE RCA ;

- veiller à la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'initiative;
- évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'initiative sur le développement durable et la réduction de la pauvreté.

Il a souligné la faible contribution du secteur minier dans l'économie nationale (3% du PIB), dont la gestion opaque constitue un facteur néfaste dans l'économie nationale.

Le Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a rappelé que c'est dans ce contexte que furent organisés dès le mois de juillet 2003, les états généraux du secteur minier qui ont permis de diagnostiquer les maux qui gangrènent ledit secteur au nombre desquels la fraude entretenue à toutes les échelles de la production, la contrebande; en un mot la mal gouvernance.

Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement n'a pas manqué de souligner que le Gouvernement, soucieux de faire du secteur minier une véritable locomotive de la relance économique et de la réduction de la pauvreté, a entrepris des démarches visant à assainir ce secteur ; d'où son engagement à adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Il a expliqué que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives qui s'inscrit dans la dynamique de la bonne gouvernance vise à instaurer plus de transparence dans la gestion de la rente minière et pétrolière.

Cette initiative se focalise principalement sur la transparence des recettes et s'appuie sur la comparaison, par un conciliateur indépendant, des déclarations de paiements faites par les entreprises du secteur extractif et les déclarations des revenus encaissés par l'Etat.

En conclusion, il a précisé que cette première session ordinaire de l'année 2009 se tient au moment où l'ITIE-RCA amorce la phase décisive qui est le processus de validation de la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays. Cette session consiste à évaluer les progrès réalisés par la RCA dans la mise en œuvre du processus depuis 2008.

Une brève suspension des travaux a été observée pour permettre la désignation d'un rapporteur qui, conformément à l'article 4 du Décret N°08.260 du 18 juillet 2008, doit relever de la Société Civile.

Le choix a été porté sur Monsieur **Didier KILEMBE**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA).

A la reprise des travaux, les participants à cette assise ont suivi tour à tour le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de pilotage de



l'ITIE-RCA et le Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA qui ont présenté respectivement l'état des lieux de l'ITIE-RCA et le mécanisme de validation.

La communication du Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA était axée sur :

- les actions du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE en RCA ;
- le budget de fonctionnement de l'ITIE-RCA ;
- l'appui financier des partenaires à la mise en œuvre de l'ITIE en RCA.

Il a souligné le souci permanent de transparence qui a guidé le Gouvernement à entreprendre des actions suivantes :

- engagement du Gouvernement à adopter les principes et les critères ITIE par la lettre d'intention adressée à la Banque Mondiale et au Secrétariat Internationale de l'ITIE le 30 août 2007 ;
- déclaration solennelle du Président de la République Chef de l'Etat engageant le Gouvernement à travailler en collaboration avec les opérateurs du secteur minier et les acteurs de la société civile en avril 2008 lors de l'atelier de lancement officiel des activités de l'ITIE en République Centrafricaine ;
- création du dispositif institutionnel du suivi de la mise œuvre de l'ITIE par Décret N°08.260 le 18 juillet 2008;
- nomination entre juillet et août 2008 des membres des différents organes de l'ITIE à savoir le Conseil National, le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique ;
- accession de la RCA comme pays candidat à l'ITIE, le 21 novembre 2008;
- affectation d'un siège abritant le Secrétariat Technique de l'ITIE en mars 2009
- inscription au Budget National d'un crédit de **deux cent soixante six millions cinq cent mille (266.500.000) Francs CFA.**

Il a énuméré les activités réalisées par le Comité de Pilotage dont :

- adoption le 03 septembre 2008, d'un plan d'action triennal budgétisé (2008-2010) ;
- adoption et publication le 23 mars 2009 du premier rapport ITIE-RCA;



- adoption le 31 août 2009, des Termes de Références pour le recrutement des consultants chargés de :

i/ la collecte et de la réconciliation des données statistiques du secteur minier au titre des années 2007-2008 aux fins de la production du 2<sup>ème</sup> rapport ;

ii/ l'élaboration d'une stratégie de communication ;

iii/ l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des membres des organes de l'ITIE-RCA ;

iv/ la création d'un site web et la formation des administrateurs de ce site.

Sur la question du budget de fonctionnement de l'ITIE-RCA, le Président du Comité de Pilotage a indiqué qu'aux termes de l'article 23 du Décret portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation et de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA, « **les activités du Conseil National, du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique sont financées par le budget de l'Etat et les contributions des partenaires au développement** ».

Il a rappelé que c'est dans cette optique que le Gouvernement a inscrit dans la Loi des Finances de l'année 2009 un crédit de **Deux Cent Soixante Six Millions Cinq Cent mille (266.500.000) Francs CFA** et que la contribution de la Banque Mondiale d'un montant de **Trois cent mille (300 000) Dollars** est en cours de décaissement.

Quant à la contribution des autres partenaires, d'un montant de **Cent Quarante Un Mille Soixante Quinze (141.075) Dollars**, des institutions telles que la Banque Africaine de développement, l'Union Européenne, l'Ambassade de France et le projet REMAP GTZ CEMAC ont été sollicitées et leur réponse est entendue.

En ce qui concerne l'appui financier au fonctionnement de l'ITIE-RCA, le projet REMAP GTZ CEMAC a contribué de manière significative en finançant :

- trois missions d'imprégnation au Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA, aux membres de la Cellule chargée de Collecte et Réconciliation des données et aux membres de la Cellule chargée du Renforcement des Capacités à Yaoundé au Cameroun en septembre et novembre 2008 et en septembre 2009 ;
- la conférence de presse animée par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA le 02 juillet 2009 ;
- la publication des dépliants dans le cadre de la politique de dissémination.

Le Président du Comité de Pilotage en résumant le premier rapport ITIE-RCA, a présenté les détails suivants :

- La déclaration faite par le Gouvernement des recettes perçues au titre des activités minières en 2006, révèle le montant de **Cinq Milliards Sept Cent Trente Huit Millions Quarante et Un Mille Cinq Cent Vingt Neuf (5.738.041.529) FCFA** ;
- Celle faite par les opérateurs du secteur minier a présenté un montant de **Cinq Milliards Deux Cent Soixante Quatorze Millions Quatre Cent Cinquante Huit Mille Sept Cent Cinquante Huit (5.274.458.758) FCFA** ;

L'analyse du tableau de réconciliation a permis de dégager un écart de **Quatre Cent Soixante Trois Millions Cinq Cent Quatre Vingt Deux Mille Sept Cent Soixante Onze (463.582.771) FCFA** au préjudice de l'Etat.

Il a, en outre, informé les membres du Conseil National de l'éminence des opérations de collecte et réconciliation des données statistiques du secteur minier des années 2007 et 2008, aux fins de l'élaboration du deuxième rapport.

Fort du défaut de la collaboration des différents services des régies financières, lors de la collecte des données statistiques de 2006, le Président du Comité de Pilotage a, d'une part, sollicité et obtenu du Ministre en charge des Finances l'entière disponibilité de ses cadres et, d'autre part demandé aux journalistes de la presse publique et privée de médiatiser à outrance les tenants et les aboutissants de ce nouvel outil de transparence et de bonne gouvernance qu'est l'ITIE.

La parole a été ensuite donnée au Secrétaire Technique qui a, quant à lui, édifié l'assistance sur le mécanisme de la validation dont le financement qui se chiffre à **quatre vingt dix mille (90.200) Dollars US** incombe entièrement au Gouvernement.

Il a précisé que la validation permet de mesurer le progrès de la mise en œuvre de l'ITIE réalisé par un pays candidat.

Selon le Secrétaire Permanent de l'ITIE-RCA, le validateur indépendant sélectionné par le groupe multi-actionnaire aura à examiner les documents ITIE-RCA, à conduire les entretiens avec toutes les parties prenantes et à produire un rapport qui exposera, l'état d'avancement au plan national, du processus.

Il a enfin précisé que la date ultime de la validation du processus ITIE-RCA est prévue au mois de novembre 2010 à l'issue de laquelle la République Centrafricaine pourrait être déclarée « **Pays Conforme** ».

En divers, les membres du Conseil National ont débattu de la problématique de l'audit des comptes renvoyée à leur appréciation par le Comité de Pilotage pendant leur session ordinaire du 31 aout 2009, examiné le projet de document relatif aux indicateurs de validation de l'ITIE, et adopté le protocole d'entente entre le Gouvernement, le secteur minier et la société civile.

De l'examen du projet de document sur les indicateurs de la validation, il ressort que les déclarations des entreprises et celles de l'Etat doivent être, selon les indicateurs 12 et 13, basées sur des comptes audités selon les normes internationales.

Unanimentement les membres du Conseil National ont, en vertu du principe de la Souveraineté Nationale, décidé que les comptes de l'Etat ne sauraient faire l'objet d'un quelconque audit par une entité tierce, abondant ainsi dans le même sens que les participants au séminaire de Guinée Conakry en 2007.

Toutefois, les représentants du secteur minier centrafricain n'ont pas trouvé d'inconvénients à ce que leurs comptes fassent l'objet d'un audit.

Les membres du Conseil National issus du secteur minier ont attiré l'attention des uns et des autres sur le fait que la République Centrafricaine ne dispose pas encore des industries extractives et que les mines sont produites par des artisans qui ne tiennent pas une comptabilité.

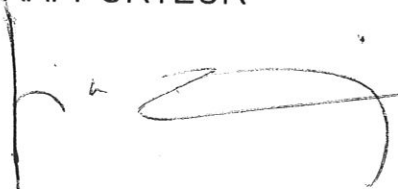
Le protocole d'entente est une plateforme qui fait généralement ressortir :

- l'engagement des signataires à respecter les principes et critères de l'ITIE ;
- la manière dont l'Initiative sera régie et mise en œuvre ;
- les droits et responsabilités de chaque organisation signataire ;

Il s'agit de matérialiser et de rendre solennel, l'engagement du Gouvernement, des compagnies minières et de la société civile.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Président a clôturé les travaux de la première session du Conseil National de l'ITIE -RCA à 14 heures 30 minutes.

LE RAPPORTEUR



**Didier KILEMBE**



LE PRESIDENT



**Pr. Faustin Archange TOUADERA**